

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE OUSSA-PEHUNCO

Consultant

Ousmane KORA / 90904490

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Avril 2006

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE OUSSA-PEHUNCO

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	10
1.1 Milieu physique.....	10
1.2. Cadre administratif	11
CHAPITRE II : POPULATION	12
2.1 Etat de la population	12
2.2 Habitat.....	13
2.3 Eau et assainissement	13
CHAPITRE III ORGANISATION SOCIALE.....	14
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	14
3.2 Organisation de la société civile.....	14
3.3 Structures d'accompagnement.....	14
CHAPITRE IV SECTEURS SOCIAUX.....	15
4.1 Santé.....	15
4.2 Action sociale	16
4.3 Education et alphabétisation	16
4.4 Arts, culture, sports et loisirs	17
CHAPITRE V ACTIVITES ECONOMIQUES	18
5.1 Agriculture.....	18
5.2 Elevage.....	19
5.4 Sylviculture	19
5.5-La transformation et stockage.....	20
5.6 Production artisanale	21
5.7 -Activités minières.....	21
5.8 Commerce	21
5.9 Transport et communication.....	23
CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL	25
6.1-Processus d'élaboration du budget.....	25
6.2 Le mécanisme d'exécution du budget	25
6.3 -Mécanisme de suivi et d'évaluation.....	25
6.4 -Evolution des différents postes budgétaires	25
CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE.....	26
CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES	35
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	42
CONCLUSION GENERALE.....	46
BIBLIOGRAPHIE	48

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MCPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur

SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unité Villageoise de Santé

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Ouassa Péhunco.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

La problématique du développement qui se pose au Bénin, pourrait de façon succincte, se traduire par le déséquilibre permanent entre les besoins immenses de ce pays et les ressources relativement limitées dont il dispose.

De là découle l'impérieuse nécessité d'une gestion rationnelle et rigoureuse de l'économie dans toutes ses dimensions.

Cette préoccupation majeure des autorités politiques et administratives au vu de tous ces aspects, demeure la promotion d'un développement qui, tenant compte des aspirations de toutes les couches sociales, se voudrait harmonieux, planifié et participatif. C'est ce qui a fait naître la Décentralisation qui n'est rien d'autre que la prise en charge à la base par les populations de leurs propres affaires ainsi que la mise en valeur du potentiel économique de chaque localité en vue de son développement.

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude.

La réalisation de la présente monographie, outil de référence à toute action de développement, a été commandée par les autorités de la commune de Ouassa Péhunco, avec l'appui de la Mission de Décentralisation et le Programme d'appui au Démarrage des Communes (PRODECOM)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats de l'atelier régional organisé à Parakou pour la Zone vivrière du Sud Borgou auquel la commune de Ouassa Péhunco appartient.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les représentants des Communes :

- D'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.).

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées par la Commune et qui sont susceptibles d'améliorer le présent document.

Enfin, la présente monographie de développement économique de la Commune de Péhunco est présentée en neuf (09) chapitres que sont :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Acteurs sociaux
- Activités économiques
- Processus d'élaboration et de mise en œuvre du budget
- Stratégies de Promotion de l'économie locale
- Stratégies de valorisation des filières porteuses
- Perspectives et recommandations.

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

❖ Historique de Péhunco

Péhunco serait créé au 18ème siècle, c'est-à-dire vers les années 1.770 par des chasseurs Bariba venus de Kouandé et de Sinendé. A leur arrivée dans la zone, ils y trouvèrent des villages comme Dasso. Les populations qui y vivaient seraient des forgerons et parleraient Bariba. Les concertations mutuelles qui rentrent dans le cadre de la préparation des expéditions de ces chasseurs Bariba de Kouandé et de Sinendé furent à l'origine du nom Ouassa qui signifierait « souffrance ».

En effet, cette zone où venaient chasser les populations de Kouandé et de Sinendé serait un domaine où il n'y avait ni montagne, ni buisson, où il n'y avait ni à manger ni à boire.

Ainsi, dans leur préparation, ces chasseurs laissaient entendre : «*Nkou dam ouassaraco*» qui signifie « je veux aller souffrir là où il n'y a rien » car le terme «*ouassara*» signifie « souffrir ». Péhunco quant à lui, serait une déformation coloniale de «*Péhuncourou*» qui signifie « Pierre Noire » qui serait au départ une divinité à laquelle ces chasseurs faisaient régulièrement des sacrifices. La communauté qui s'est installée autour de cette divinité a simplement donné son nom au village ainsi constitué. De nos jours, cette « pierre noire » existe encore et les sacrifices se font toujours.

1.1 Milieu physique

❖ Situation géographique.

La commune de Péhunco est située entre les vallées de l'Alibori à l'Est et de celle de la Mékrou à l'Ouest. Elle fait partie des neuf (9) communes que compte le Département de l'Atacora. Elle est limitée au Nord par la commune de Kérou, au Sud par la commune de Djougou dans le département de la Donga, à l'Est par la commune de Sinendé dans le département du Borgou et à l'Ouest par la commune de Kouandé. La commune de Péhunco a une superficie totale de 1.900 km². Elle est composée de trois (03) arrondissements et de vingt six (26) villages et quartiers de ville.

❖ Le relief

La commune de Péhunco est dans son ensemble située dans une pénéplaine qui s'étire dans la ligne de partage des eaux entre les bassins du Niger et de l'Atlantique.

❖ Le climat

La commune de Péhunco jouit d'un climat de type Soudano-guinéen, caractérisé par une saison de pluie, allant de mi-avril à mi-octobre, et une saison sèche allant de mi-octobre à mi-avril. Elle appartient à une zone agroécologique

caractérisée par une pluviométrie qui oscille entre 800 et 1.100 mm de pluie par an et répartie sur près de 170 jours. La température moyenne est 26°C avec un maximum au cours du mois de février. L'harmattan, un vent froid et sec, souffle entre novembre et mi-mars et entraîne parfois une amplitude thermique de plus de 10°C.

❖ La végétation

La végétation dans son ensemble est faite de savane arborée et arbustive. Elle est arborée surtout dans la forêt classée et le long des cours d'eau où elle forme des forêts galeries. Il existe aussi une strate herbacée assez variée mais composée en majorité de graminées. Les ressources forestières occupent un domaine classé qui couvre 207 km², soit 1,09 % environ de la superficie totale. Ces ressources forment pour la plupart des galeries forestières. La faune de Péhunco est faite de phacochères, de singes, de buffles et autres petits gibiers qu'on rencontre surtout dans les forêts classées de la commune.

❖ Les sols

La roche mère qui constitue le sol dans la commune de Péhunco est du gneiss à biotite compris dans le dahoméen. Ces substrats géologiques ont donné naissance à des sols ferrugineux tropicaux lessivés non concrétionnés et sablonneux. Ces sols gravillonnés et sablonneux sont très peu fertiles et ont une capacité de rétention d'eau assez faible. Des 1900 km² représentant sa superficie, environ 800 km² représentent les terres fertiles. En dehors des forêts classées, où l'on rencontre des sols fertiles, le reste de la superficie de la commune est fait de sols gravillonnés très peu fertiles.

❖ L'hydrographie

La commune de Péhunco est drainée par le fleuve Mékrou dans les arrondissements de Péhunco et de Gnèmasson et par de nombreuses rivières à régime torrentiel telle que l'Alibori dans l'arrondissement de Tobré non loin du village Kika. Ce réseau hydrographique est complété par des cours d'eau dont la plupart ont un caractère saisonnier. C'est sur les bras de ces cours que sont implantées les huit (08) retenues d'eau de l'arrondissement¹

1.2. Cadre administratif

Le conseil communal de la commune de Péhunco est composé de Onze (11) membres à savoir le Maire, deux (02) adjoints, trois (03) chefs d'arrondissements et cinq (05) conseillers. Le conseil communal tient quatre (04) sessions ordinaires et autant que cela est nécessaire, les sessions extraordinaires. Pour qu'une session se tienne, le Maire, le Secrétaire général et les adjoints préparent l'ordre du jour et informent

¹ Préparation d'une enquête approfondie sur les systèmes d'exploitation agro pastoraux, PPEA, Bénin, 1994
Document d'orientation sur l'approche de vulgarisation au PPEA, 1996

ensuite les autres membres du Conseil communal ainsi que la tutelle par l'envoi des documents à étudier ainsi que l'avis de réunion. Après la tenue de la session du conseil Communal, un rapport est envoyé à l'autorité de tutelle et le relevé de décisions du Conseil sont diffusés par le SG.

Les services déconcentrés de l'Etat présents dans la commune sont : le Centre de Santé, la Brigade de gendarmerie, le Centre Rural de Promotion Agricole (Ex CARDER), le Centre de Promotion Sociale, la SONEB, la Recette de Perception, le Service des Impôts et la Circonscription scolaire.

CHAPITRE II : POPULATION

2.1 Etat de la population

Sur le plan démographique, la population de la commune de Péhunco compte selon le recensement de 1992, 33.833 habitants dont 31.237 ruraux, soit 92,3 % et une population urbaine de 2.596 habitants, soit 7,7 %. En dehors de ce chiffre de population, des estimations faites respectivement en 1999 et 2000 ont donné les chiffres ci-après : 41.716 habitants et 43.109 habitants, ce qui dégage un taux d'accroissement d'environ 3,34 %.

La commune compte 3840 ménages dont 3301 ménages ruraux. La taille des ménages varie entre 8,8 et 9,5 selon qu'on est en milieu urbain ou en milieu rural. La densité moyenne de la population est de 16,8 habitants au km².

La répartition spatiale de cette population en 1992 se présente par arrondissement comme suit: Péhunco centre : 15.493 ; Gnèmasson : 5.812 ; Tobré : 12.528.

Tableau n°1 : Répartition spatiale de la population selon le recensement de 1992 et les estimations de 2000

Population de Péhunco en 1992	Répartition de la population par Arrondissement en 1992	Estimation de la population en 2000
Population totale : 33.833	Péhunco : 15.493	43.109
Population rurale : 31.237 (92,3%)	Gnèmasson : 5.812	
Population urbaine : 2.596 (7,7%)	Tobré : 12.528	

Source : Atlas monographique des communes du Bénin, Juin 2001.

❖ Les groupes socioculturels (ethnies)

Les Bariba constituent le groupe socioculturel majoritaire de la commune (65%) et sont pour la plupart des agriculteurs. Ensuite, vient le groupe des Peuls, (33 %) composé essentiellement d'éleveurs. Les peuls proviennent pour la plupart du Mali, du Burkina Faso, du Niger, du Nigéria pour ce qui concerne les migrations transnationales et de Kérou, de Sinendé, de Nikki de Kouandé pour ce qui concerne les déplacements à l'intérieur du pays.

Les autres groupes socioculturels représentent 7 %. Il s'agit des Adja, Fon, Dendi, Yom, Lokpa, Otamari, Yoruba et autres.

❖ Religions

Les populations de Péhunco pratiquent plusieurs religions dont principalement l'islam (46,3%). Ensuite viennent les religions traditionnelles (34,7%) et enfin les autres religions tels le catholicisme et le protestantisme mais qui sont en faibles proportions. Pendant que dans toute la commune de Péhunco, on compte trois (03) chapelles catholiques, les trois quartiers à savoir Péhunco 1, Péhunco 2 et Sinaourarou comptent à eux seuls vingt (20) mosquées.

2.2 Habitat

2.2.1 Type d'habitat

On distingue à Péhunco deux types d'habitat : l'habitat urbain et l'habitat rural. Le premier type caractérise le centre de l'arrondissement de Péhunco et les chefs-lieux des arrondissements de Gnèmasson et de Tobré. Il est aussi de type regroupé chez les Bariba alors qu'il est dispersé chez leurs voisins les Peuls.

Les habitations sont de forme rectangulaire et sont construites en matériaux semi-durs couvertes de tôles ou en terre de barre et couvertes de paille. Ce dernier type d'habitation (forme ronde) est rencontré surtout en milieu rural et chez les éleveurs peuls.

2.2.2 Mode d'éclairage

Les populations de Ouassa Péhunco s'éclairent à l'aide du pétrole lampant. Quelques efforts d'électrification sont faits par les communautés grâce à des groupes électrogènes. Il existe aussi au niveau de la ville de Péhunco, le système de pré électrification qui connaît un nombre réduit d'abonnés.

2.3 Eau et assainissement

Le niveau de couverture en eau a évolué dans la commune de Péhunco puisqu'il est actuellement de 95,74%. Toutefois, certains villages et hameaux ont toujours besoin des points d'eau potable. C'est pourquoi, il sera indispensable de doter tous les villages et hameaux d'un point d'eau potable et susciter aussi au niveau du chef lieu de la commune, un accroissement des abonnés au niveau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

Pour ce qui est de l'assainissement, il n'existe pas des collecteurs d'eau, les latrines privées sont insuffisantes et il existe une mauvaise gestion des ordures ménagères.

Les besoins exprimés par les populations de la commune souhaite que :

- Chaque chef-lieu d'Arrondissement soit doté d'un système de canalisation des eaux de pluies.

- Au moins trois (03) latrines publiques soit construites dans chaque chef-lieu d'Arrondissement et encourager la construction de latrines privées.

Pour le faire, il est nécessaire de mettre en place des latrines publiques et de sensibiliser les populations sur l'hygiène du milieu de vie.

CHAPITRE III ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Le pouvoir traditionnel dans la commune est composé d'un Chef traditionnel et un chef de terre. La chefferie traditionnelle ne tient pas compte du découpage administratif. Le chef traditionnel de Tobré coiffe tous les chefs de la commune. C'est dire que la chefferie traditionnelle a une faible influence sur la gestion de la Mairie. Mais la mairie et la chefferie traditionnelle collabore dans les domaines du : foncier, du recouvrement des différentes taxes, l'harmonisation de nouvelles ressources, le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs, la sorcellerie etc. Mais il existe quelques conflits entre le droit moderne et le droit coutumier et quelques conflits d'attribution.

3.2 Organisation de la société civile

L'organisation de la société civile est composée au niveau de la commune des Associations Communales des producteurs, l'Association des femmes du Marché Central de Péhunco, l'Association des artisans ; au niveau des arrondissements on retrouve les Groupements des femmes transformatrices de manioc de Doh, les groupements des femmes de Tobré dans le maraîchage, les semences améliorés, le maïs.

Au niveau des villages, on a les Groupements Villageois, les associations des producteurs, les groupements des femmes potières de Gountia.

3.3 Structures d'accompagnement

Plusieurs structures accompagnent le développement de la Commune. Il existe une bonne collaboration avec les différents partenaires. Il s'agit de PRODECOM, le PNDCC, le PADEAR, le PACEA, le PACOMA, la ProCeGRN etc.

CHAPITRE IV SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé

L'état des lieux révèle que les centres de santé sont en nombre insuffisants dans l'ensemble de la commune. La politique d'implantation d'unités villageoises de santé (UVS) s'est également révélée quasi inefficace puisque selon la Direction Départementale de la Santé Publique de Atacora, aucun n'est fonctionnel dans le département. Ceci fait que les distances à parcourir pour atteindre un centre de santé sont parfois très importantes (plus de 20 km) ; c'est le cas des villages de Wokou et de Doh qui sont respectivement à 22 et 20 km du centre de santé le plus proche. Ainsi le besoin de construction de dispensaires isolés se justifie de même que la mise en fonction des UVS.

Les points de vente de produits pharmaceutiques sont quant à eux non seulement insuffisants, mais dépourvus de médicaments essentiels. Les populations sont donc souvent obligées de se rendre à Kouandé ou même à Natitingou pour acheter les produits qui leur sont prescrits.

❖ Personnel de santé

Le personnel de santé de la commune de Péhunco comprend des agents qualifiés comme le médecin, les infirmiers et la sage-femme qui sont en nombre très insuffisant. De plus, l'ensemble de ce personnel qualifié est concentré dans le centre de santé communal de Péhunco. Les centres de santé d'arrondissements se retrouvent avec un infirmier pour les soins et une matrone pour les accouchements.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) il faut :

- 01 Médecin pour 10.000 habitants
- 01 Infirmier pour 5.000 habitants
- 01 Sage-femme pour 5.000 femmes

Sur le terrain, on constate selon les statistiques de 2001 fournies par la DDSP Atacora :

- 01 Médecin pour 43.109 habitants
- 01 Sage-femme pour 21.556 habitants
- 01 Infirmier pour environ 8.620 personnes

Compte tenu de l'effectif de sa population, et des normes de l'OMS, la commune de Péhunco doit avoir :

- 05 médecins et n'en a qu'un
- 09 infirmiers et en a 05
- 05 sages-femmes et 02 sont disponibles ;

Ainsi, la commune de Péhunco a besoin de plus de 11 agents de santé qualifiés. A cet effectif, s'ajoute le personnel d'appui et de soutien.

❖ **Equipements des formations sanitaires**

La commune de Péhunco dispose d'un nombre relativement suffisants d'équipements. Il faut cependant mettre à la disposition des centres qui seront créés, l'équipement et le matériel nécessaire et doter chaque centre de santé d'arrondissement d'un moyen d'évacuation des cas graves : une ambulance. La commune de Péhunco se trouvant sur le territoire de la zone sanitaire de Kouandé est desservie par l'ambulance de Kouandé.

4.2 Action sociale

Les actions sociales dans la commune sont limitées à quelques structures sociales d'appui aux orphelins, aux malades de sida, aux femmes, aux filles, aux malades mentaux, aux vidomègons). Ces structures connaissent encore d'énormes problèmes ne leur permettant pas de mener à bien leurs actions sur toute l'étendue de la commune.

4.3 Education et alphabétisation

❖ **Enseignement maternel**

L'enseignement maternel, sans être bien équipé, dispose du minimum pour la bonne marche du travail. Les données collectées indiquent en effet un ratio de 46 élèves par classe.

❖ **Enseignement primaire**

La circonscription scolaire de Péhunco est dans le département, une des zones où les ratios élève/classe et élève/maître sont assez élevés. Ceci s'explique selon les services techniques de la DDEPS par le fait qu'il y a relativement moins de classes par rapport aux effectifs des écoliers (79 salles de classe pour 5.183 écoliers).

Le taux de scolarisation de la commune (58,23 %) est assez faible. Ce taux est encore plus faible dans certains villages. Il faut donc scolariser beaucoup plus d'enfants et surtout les filles.

De même, plusieurs villages et hameaux sont assez éloignés des écoles (5 km ou plus). Dans beaucoup de campements peuls, les écoles n'existent même pas. Tout ceci justifie la demande de création des 10 écoles en milieu peul exprimées par les populations.

❖ Enseignement secondaire

Si dans les premier et second ordres d'enseignement, les effectifs d'enseignants sont quasi suffisants, dans le secondaire, le manque d'enseignants est un problème préoccupant. Il est donc indispensable de recruter des enseignants communautaires et de solliciter de la DDEPS une formation à leur intention afin de donner aux élèves un enseignement de qualité. A ce niveau également, se pose les difficultés liées à la distance à parcourir.

❖ Alphabétisation

La commune de Péhunco à l'image de la plupart des communes du Département est dépourvue du minimum dans le domaine de l'alphabétisation.

4.4 Arts, culture, sports et loisirs

La commune de Péhunco est très riche en variétés musicale et de danse folklorique et moderne. On rencontre :

- Danse : sinsinou, tèkè, tarou, aské, kiyarou, flagellation.
- Musique moderne : groupes de musique moderne (bal poussière)
- Musique traditionnelle : griots, flûte, tam-tam, violon, castagnettes, Goumal, yèrèkou.

Malheureusement, les jeunes s'intéressent très peu à ces valeurs traditionnelles. Néanmoins, il existent des groupes folkloriques interprétant de la musique de type moderne, qu'on ne retrouve pas dans la zone centre et ouest de l'Atacora. Ces groupes de musique moderne font aussi des prestations lors des cérémonies et autres manifestations dans les villages.

❖ Loisirs et sport

Les centres de loisirs sont concentrés à Péhunco centre. La mise en oeuvre des actions proposées par la population, c'est-à-dire construire plusieurs centre de loisirs à travers la commune, permettra de reconstituer le tissu socioculturel.

Cette reconstitution permettra aux jeunes de s'intéresser davantage aux valeurs culturelles par la création de groupes folkloriques traditionnels. La lutte contre certains préjugés sur la femme aura pour impact, l'accès de la femme à des prises de décisions, la réduction des pratiques violentes sur la femme comme l'excision, l'amélioration de sa scolarisation.

CHAPITRE V ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

❖ Facteurs naturels

La commune de Péhunco dispose de terres cultivables disponibles, riches et favorables aux différentes cultures telles que les céréales, les tubercules, les cultures de rente surtout le coton et l'anacarde etc.

La superficie cultivée suivant l'atlas monographique de 2001 est de 20.618,25 ha.

De nombreux cours d'eau traversent la commune. Les plus importants sont le Mékrou et l'Alibori.

La commune dispose de neuf (09) retenues d'eau à but agropastoral.

❖ Facteurs humains et organisationnels

La population rurale selon le dernier recensement avoisine les 40 000 habitants. Il existe des échanges économiques entre les deux (02) groupes socioculturels les plus importants de la commune que sont : les bariba et les peuhl à travers la garde du bétail.

Plus de 44,66 % des actifs de la population de la commune interviennent dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse³

❖ Les techniques agricoles

La culture extensive, itinérante et sur brûlis reste la plus utilisée à travers la commune avec un travail à la daba qui a pour conséquence une destruction importante des espèces végétales et animales. La culture du coton, nécessite une forte utilisation des engrais et des insecticides qui appauvrissent les sols.

La houe reste le principal outil de travail: 80% des superficies sont cultivées à la houe. Néanmoins, la culture attelée prend de plus en plus de l'ampleur dans la commune.

❖ Structures d'appui / encadrement

Comme la plupart de communes de notre pays, la commune de Péhunco dispose d'un Centre Rural de Promotion Agricole (CeRPA) avec des agents d'encadrement et d'appui aux activités rurales. Mais avec la réforme, l'encadrement des paysans se fait sentir de moins en moins sur le terrain. Quelques ONG et projets, s'investissent aussi dans l'appui des communautés rurales.

La commune dispose de 105 groupements dont 23 enregistrés.

Lors des entretiens et des ateliers régionaux, les communautés de Péhunco ont exprimés quelques besoins qui se résument en :

- La diversification des filières agricoles

³ Atlas monographique des Communes du Bénin, 2001.

- L'enrichissement des sols et l'utilisation judicieusement les terres cultivables
- Le respect des couloirs de passages des animaux par les éleveurs et les agriculteurs
- La promotion de l'agriculture intensive,
- Le payement à temps, après la vente du coton graine
- La Restauration de la fertilité des sols

5.2 Elevage

L'élevage se pratique dans la commune de Péhunco de façon traditionnelle. Les espèces les plus importantes élevées dans la commune sont les bovins, ovins caprins et les volailles. L'élevage des bovins de Péhunco, représente plus de 15% de celui du département de l'Atacora.

Les bouviers constituent la main d'œuvre qui assure l'élevage des bovins. Le Secteur de Péhunco dispose de trois postes d'élevage (Péhunco centre, Tobré, Gnèmasson). Il existe à Péhunco centre des vétérinaires ainsi que des pharmacies privés qui complètent les agents permanents de l'Etat dans le soin des élevages.

La commune dispose d'un marché de bétail à Péhunco centre qui s'anime tous les 4 jours c'est-à-dire le même jour que le jour du marché de Péhunco.

❖ Pêche et pisciculture

La commune dispose des rivières (Mékrou et Alibori) où se pratique la pêche traditionnelle ; de neuf (09) retenues d'eau empoissonnées où la pêche est faite grâce à des comités villageois formés par le Projet de Promotion de l'élevage dans l'Atacora. Le Tylapia est le poisson d'eau douce pêchés dans les eaux de la commune.

La pratique de la pêche qui se faisait avec les insecticides est abandonnée suite aux sensibilisations du PPEA qui a formé en lieu et place des pêcheurs villageois au niveau de chaque retenue d'eau. Mais bon nombre de ces retenues sont peuplées de crocodiles.

5.4 Sylviculture

La commune dispose de deux (02) forêts classées de 20,7 km² soit 1,09 % de la superficie de Péhunco.

Les campagnes successives de reboisement menées jusqu'en 2001 à Péhunco donnent les résultats suivants :

Tableau n°7 : Niveau de reboisement de la commune

Espèces végétales plantées	Nombre de plants au niveau de la Commune de Péhunco 2000/2001	Nombre de plants niveau de l'Atacora 2000/2001	Part de la commune en rapport avec le niveau départemental (%)
Acacia	400	23.283	1,71
Anacardes	9.765	84.709	11,52
Eucalyptus	3.514	51.772	6,78
Gmélina	1.300	8.400	15,47
Teck	6.937	83.802	8,27
Agrumes	230	5023	4,57
Manguiers	992	11.011	9
Total de plants mis en terre	19.624	268.000	7,32
Superficies reboisées (ha)	114,33 ha	1.255, 20 ha.	-

5.5-La transformation et stockage

Les matières premières qui subissent des transformations dans la commune de Péhunco sont : le Maïs, le Sorgho, le lait, l'igname et le manioc.

Il existe aussi des carrières d'argile qui fournissent de la matière première pour la poterie.

- 1,69% des actifs de la population opèrent dans le secteur des industries, petites et moyennes entreprises³.
- 1,94% des actifs de la population opèrent dans le sous-secteur des entreprises du bâtiment travaux publics (BTP)⁴
- 01 usine d'égrenage de coton payant une taxe de 25.000.000 FCFA par an à la commune emploie 10 à 100 jeunes selon la saison
- de nombreuses organisations de femmes faisant la transformation des produits agricoles
- il existe aussi des associations des artisans de Péhunco ainsi que le collectif des artisans de Péhunco.

³ Atlas monographique des communes du Bénin, 2001.

⁴ Atlas monographique des Communes du Bénin, 2001.

5.6 Production artisanale

On distingue plusieurs sortes d'artisanats que sont :

- L'artisanat de service: couture, coiffure, mécanique, menuiserie, maçonnerie, soudure
- L'artisanat de production: poterie, forge, tissage, dessin, sculpture, vannerie, cordonnerie
- L'artisanat de transformation: transformation des produits agricoles en produits semi-finis: fabrication du beurre de karité, de la moutarde, du fromage, de l'huile d'arachide etc.

Plusieurs Besoins ont été exprimées par les populations de la commune. On peut citer entre autre :

- améliorer et adapter le système d'accès aux crédits
- Renforcer les capacités techniques des artisans et des groupements de femmes
- Renforcer les capacités organisationnelles des artisans
- Améliorer le revenu des populations (équipement, technologie moderne, encadrement, crédits surtout aux femmes).

Les artisans sont souvent des cultivateurs qui travaillent dans leurs ateliers lorsqu'il n'y a pas de travail aux champs.

Le secteur de l'artisanat a été longtemps oublié avec un appui presque inexistant des partenaires. Néanmoins il existe quelques appuis du Projet de Promotion de l'Artisanat GTZ / DED, du Programme Suisse et de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB).

Les organisations des artisans sont confrontées à des problèmes internes et surtout par leur faible capacité de concurrence sur les marchés.

5.7 -Activités minières

Dans ce secteur, les activités pratiquées sont l'extraction et la commercialisation du sable et du gravier.

5.8 Commerce

❖ Facteurs naturels

Le marché de Péhunco a une position géostratégique dans la sous-région. Il s'agit d'un marché carrefour des axes : Péhunco-Djougou ; Péhunco-Kérou ; Péhunco-Fôbouré et Péhunco-Kouandé.

❖ **Facteurs humains et organisationnels**

Parmi les trois (03) marchés périodiques qui s'animent dans la commune, celui de Péhunco est le plus important et s'anime tous les 4 jours. Il possède de nombreuses boutiques, des baraques et des gargotes et quelques auberges. On y trouve des produits variés comme le bétail, les céréales, les tubercules, les produits manufacturés et pétroliers, des services comme le transport inter communal. Près de 33,51% des actifs de la population de Péhunco opèrent dans le commerce. La Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle (CLCAM) pour l'épargne et le crédit finance en partie ces activités commerciales.

❖ **Production commerciale**

Dans les marchés de la commune de Péhunco plusieurs formes de commerces se distinguent :

- Le commerce de bovins, caprins, ovins, porcins, volaille
- Le commerce des produits manufacturés et autres (tissu, vélo etc.)
- L'artisanat : les produits de consommation familiale (pagnes, chapeaux)
- Le commerce des produits vivriers en sous produits alimentaires : huile, galettes, moutarde, beurre de karité, savon etc.

Lors de l'étude, les communautés ont exprimées quelques besoins pour améliorer la performance de leurs marchés. Il s'agit de :

- Améliorer et adapter le système d'accès aux crédits
- Renforcer les capacités techniques des commerçants
- Renforcer les capacités organisationnelles des commerçants
- Améliorer le chiffre d'affaire des commerçants et du revenu des opérateurs économiques
- Améliorer l'écoulement des produits

Le secteur commerce a été aussi longtemps oublié surtout du point de vue de l'organisation. En outre les organisations des commerçants sont minées par des problèmes internes qui réduisent leur capacité de compétition sur les marchés. Aujourd'hui des opportunités s'offrent avec le programme de relance du secteur privé à travers les projets comme l'Association pour le Développement des Exportations (ADEx), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), le Projet de Promotion de l'Artisanat / GTZ. Les responsables actuels de la commune souhaitent en faire leur priorité.

5.9 Transport et communication

❖ Transport

- types de transport (transport en commun de personnes, transport des marchandises)
- moyens de transport
- infrastructures de transport
- main d'œuvre (chauffeurs et apprentis)
- financement du transport
- organisations par type de transport
- revenu de transport et importance dans le revenu total
- statistique sur les flux de personnes et volume de marchandises
- structures d'appui
- atouts et contraintes

❖ Communication

Routes (pistes communales, routes et leur longueur)

- recettes : taxes et autres frais perçus sur pistes et routes
- charges : entretien des pistes communales
- structures d'appui
- atouts et contraintes

Télécommunication (téléphone, TV, Internet, radio, etc..)

Il existe un bureau de poste à Péhunco centre avec un agent qui fournis des services élémentaires d'une poste. Le service des chèques postaux n'existe pas. La Caisse Nationale d'Epargne n'est pas représentée dans la commune. C'est pourquoi, il faudra améliorer la densité du réseau postal.

❖ Téléphone

- 36 lignes disponibles à Péhunco centre sur 1700 lignes disponibles dans le département de l'Atacora¹
- 29 abonnées à la fin de novembre 2002 contre 32 abonnées en 2001²
- 1 téléphone public au bureau de l'OPT

Aujourd'hui, il y a une meilleure communication avec la commune.

¹ Information du service technique ACTEL Natitingou, 2002

² Atlas monographique des communes du Bénin de juin 2001

❖ Radio

- 1 radio locale fonctionnelle à mi-temps
- 1 radio régionale (Antenne de Parakou) qui n'est pas bien reçue dans certaines périodes de la journée. Il existe alors un déficit d'informations nationales et internationales.

❖ Télévision

La réception de la télévision nationale est très faible. Des efforts sont entrepris par les responsables de l'ORTB pour corriger ces déficits. Il est souhaitable une amélioration de la qualité des images et du son dans les 3 arrondissements de la commune.

Mais le manque d'électricité peut être un handicap à l'accès aux images de la télévision.

La résolution de ces problèmes proposés par la population passe par l'exécution des actions suivantes :

- Tenir des séances de négociation avec les autorités de l'audiovisuel.
- Améliorer le réseau et l'équipement de la poste, du téléphone, de la radio et de la télévision.
- Organiser des séances de concertations intercommunales dans les 3 communes (Kouandé, Péhunco, Kérou) pour identifier des actions à mener ensemble pour pouvoir partager les charges.
- L'amélioration de la qualité et la réception de la transmission des émissions des radios et de la télévision va accroître les sources d'informations des populations.

CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

6.1-Processus d'élaboration du budget

Le budget de la Commune est élaboré par le Maire en tant qu'ordonnateur dudit budget. Il est aidé en la matière par ses propres services administratifs et techniques notamment le C/SAF, le Receveur-Percepteur et l'Inspecteur Divisionnaire d'Assiette et de Contrôle de la Direction Générale des Impôts et des Douanes.

Ce budget équilibré en recettes et en dépenses est soumis ensuite au Conseil Communal pour le vote et l'adoption. Il est transmis ensuite à l'autorité de tutelle pour l'approbation.

6.2 Le mécanisme d'exécution du budget

Le recouvrement des taxes et des impôts sont réalisés par le receveur-percepteur et le Responsable des impôts.

Les dépenses se font selon les étapes de l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement. Il est exigé la tenue effective de tous le registres de la comptabilité.

6.3 -Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du budget se font à trois niveau :

- Le contrôle su Service Technique de l'autorité de tutelle sur la tenue des registres comptables.
- Le contrôle du Service de l'Inspection Générale du Trésor
- Le suivi du Conseil Communal sur le vote du compte administratif de l'exercice antérieur.

6.4 -Evolution des différents postes budgétaires

Les recettes de la commune de Péhunco en 2003 se chiffrent à Cinquante un millions six cent quarante deux mille quatre cent soixante treize (51 642 473) francs cfa contre des dépenses de Trente six millions sept cent vingt huit mille six cent quatorze (36 728 614) francs cfa. Soit un solde créditeur de Quinze millions neuf mille neuf cent soixante dix huit (15 009 978) francs cfa.

En 2004, le budget a connu une nette évolution passant à Quatre vingt six millions six cent quatre vingt un mille cinq cent cinq (86 681 505) francs cfa contre des dépenses de Soixante quatorze millions deux cent trente six mille neuf cent vingt

sept (74 236 927) francs cfa, avec des investissements se chiffrant à Seize millions cinq cent cinquante mille (16 550 000) francs cfa.

CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

La promotion du développement économique de la commune de Ouassa Péhunco se fera suivant les trois axes qui sont : la mobilisation et l'organisation des acteurs, le renforcement des capacités des acteurs, le financement et la mobilisation des ressources locales.

Axe I : La mobilisation et l'organisation des acteurs

La mise en œuvre d'un programme de développement local structuré autour des acteurs locaux suppose une forte volonté politique qui amènera ces acteurs à prendre part aux décisions qui auront une incidence sur le devenir du territoire. L'expression de cette volonté politique se manifesterá par l'appel auprès des acteurs de la société locale à participer, de manière conjointe et cohérente, à l'identification et à la réalisation des actions à mener, de même que par un soutien dans la recherche de financement de ces actions.

Pour mener à bien ces activités, il s'agira à la commune d'organiser ces acteurs autour des grands axes de développement.

Comme acteurs on peut retenir :

- les acteurs institutionnels : Le conseil communal, les services déconcentrés de l'Etat, les autorités traditionnelles etc.
- Les opérateurs économiques : Les producteurs, transformateurs, commerçants des différents secteurs d'activités
- La société civile : il s'agit des ONG nationales et internationales, les organisations professionnelles, les associations de développement etc.

☐ Stratégie de mobilisation et d'organisation des acteurs de la commune

La mobilisation sociale est un processus visant à réunir ou à mettre en mouvement différents acteurs sociaux autour d'un objectif ou d'un centre d'intérêt commun.

La démarche de mobilisation des acteurs consiste en :

- L'identification des acteurs : il a pour objectif d'inventorier les différents acteurs économiques et sociaux actuels ou potentiels tel que définit plus haut.
- L'information générale de tous les acteurs sur les priorités de la commune : Il s'agira a ce niveau d'informer les acteurs sur les rôles et responsabilités de l'équipe communale et de ceux des acteurs sociaux et économiques
- L'information de proximité par groupe d'acteurs ou catégorie sociale : Au niveau de chaque groupe d'acteurs, les gestionnaires de la commune doivent définir avec précision les rôles et responsabilités qui leurs sont dévolues.
- L'analyse des dynamiques sociales : Il s'agira de faire des populations les principaux acteurs du processus de développement de leur commune en les mobilisant autour des actions qui sont programmées dans les Plans de Développement.

Les enjeux de la commune en relation avec les politiques nationales :

L'organisation de chacun des groupes d'acteurs en fonction des enjeux : Il s'agit de définir à chaque groupe d'acteurs les actions à mener qui concourent au développement de la commune.

Le définition des relations entre les différents groupes socio-économiques : Il s'agit d'une étape très importante qui est à la base de la réussite de tout le processus de développement engagé par les gestionnaires de la commune. Pour le faire, il sera indispensable, d'inventorier la nature des relations entre les différents groupes d'acteurs ; de mesurer l'intensité de leur communication ; d'identifier les conflits et les forces de ces relations ; de repérer les acteurs clés qui soutiennent la dynamique économique et sociale.

Pour mobiliser et organiser les acteurs internes et externes, il est donc indispensable de mettre en place un système de communication institutionnelle adaptée aux réalités sociales et culturelles de chaque Commune.

Il sera aussi indispensable qu'il y ait un cadre de concertation périodique entre les intervenants externes de la commune et les gestionnaires.

☐ Les étapes d'une stratégie de communication communale

La communication est définie comme le processus visant à informer le public (acteurs internes et externes, l'Etat, autres communes etc.) à propos des activités et enjeux de la commune.

De façon pratique, il s'agit des efforts consentis par la commune pour couvrir les médias, influencer les décisions politiques et assurer sa notoriété auprès de ses

populations, le gouvernement, les bailleurs de fonds, les partenaires d'appui et d'autres audiences que nous désigneront par acteurs. Les neuf étapes de base d'une stratégie de communication communale sont :

Etape 1 : Elaborer les messages que la commune souhaite adresser aux acteurs en vue de soigner son image auprès de ses partenaires existants ou transmettre une image positive à des partenaires potentiels

Etape 2 : Rédiger un « slogan » ou concevoir un élément distinctif pouvant caractériser la commune. Il doit décrire si possible la mission et les objectifs et les priorités de la commune.

Etape 3 : Constituer au niveau de la commune des fichiers des acteurs avec leurs coordonnées détaillées.

Etape 4 : Allouer un budget à la communication. On peut ne pas atteindre tous les acteurs la même année. Une priorisation des cibles à atteindre sera indispensable.

Etape 5 : Identifier les objectifs que cette communication veut atteindre ou les problèmes qu'il veut résoudre.

Etape 6 : Responsabiliser et former une cellule de communication chargée de planifier, de suivre et d'évaluer tout le processus de communication.

Etape 7 : Promouvoir l'image de la commune en temps que source d'informations. Avoir une bibliothèque où on peut trouver aussi tous les rapports d'activités périodiques, des matériels de diffusion et de conservation de l'information etc.

Etape 8 : Assurer un suivi régulier et une évaluation annuelle des objectifs atteints par la cellule communication.

Etape 9 : Se servir des résultats atteints par la cellule pour la première programmation pour élaborer le plan de communication de la période suivante.

La communication institutionnelle informe les partenaires, actuels et potentiels des travaux menés par la commune, renforçant ainsi le travail en réseau et les travaux de collaboration. C'est un outil de sensibilisation très efficace qui peut être utilisé pour encourager le changement.

La mobilisation et l'organisation des acteurs passe par une bonne connaissance des populations dans leurs différentes composantes et dans leur structuration. Elles réussissent, quand elles partent de leurs intérêts communs et permanents. Leurs intérêts seront suscités par une bonne communication ; leur responsabilisation et surtout par la crédibilisation de l'institution municipale.

Axe II : Renforcement des capacités des acteurs

Renforcer les capacités pour une meilleure performance des communes

La capacité d'une Mairie, est le potentiel qu'elle a être performante. Son aptitude à exploiter avec succès ses compétences et ses ressources pour atteindre ses buts et répondre aux attentes des populations. Le renforcement des capacités vise à améliorer la performance potentielle de la commune, telle quelle transparaît dans ses ressources et sa gestion. La performance est l'attitude d'une commune à atteindre ses buts et réaliser sa mission globale.

Pour être performantes, la commune devra s'investir pour agir sur les facteurs déterminants de renforcement de capacités que sont :

- ☞ **Améliorer l'organisation des services de la commune** : Il s'agit plus précisément, de doter la commune en personnel en nombre suffisant et de bonne qualité ; de mettre à la disposition de ceux-ci des infrastructures, des équipements, des technologies et des ressources financières. Tous ces éléments constituent la base des ressources de la commune.
- ☞ **Améliorer l'environnement interne de la commune** : L'environnement interne peut entraver l'exploitation efficace des capacités et limiter la performance de la commune. Parmi les éléments qui composent l'environnement interne figurent la culture organisationnelle, les mesures d'incitation et de récompense axées sur la performance, la structure organisationnelle c'est à dire la répartition des tâches, le définition des rôles, des responsabilités, des pouvoirs ainsi que les normes et valeurs communes favorisant l'esprit d'équipe dans la poursuite des buts de la commune.
- ☞ **Tenir compte de l'environnement opérationnel externe** : Le contexte externe dans lequel la commune mène ses activités doit être connu de tous, car il influe sur la performance de celle-ci.

□ Comment la commune pourra renforcer les capacités de ses acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs de la commune passe par la mise en œuvre des actions qui influent sur les différents déterminants cités ci-dessus. Signalons que le renforcement des capacités est un processus permanent, qui vise à améliorer l'aptitude des communes à s'acquitter de leurs fonctions, à atteindre leurs objectifs et à apprendre à résoudre leurs problèmes.

Pour améliorer les performances du personnel des communes, il sera nécessaire de :

- Planifier le perfectionnement du personnel en tenant compte des nouveaux enjeux de la décentralisation

- Maintenir les connaissances du personnel à jour en formant chacun dans son domaine précis
- Amener le personnel à avoir des aptitudes à réfléchir et à apprendre à innover.

Les thèmes tels que la gestion du processus du changement, les techniques et outils participatifs, les enjeux de la décentralisation, la gestion des projets et programmes, la gestion des organisations ainsi que le règlement des questions de l'heure en matière de développement peuvent être abordés.

□ **Les étapes à suivre pour promouvoir le renforcement des capacités**

Il n'existe pas ni recette ni feuille de route simple pour le renforcement des capacités des acteurs d'une commune. Il repose sur l'apprentissage et l'expérience. C'est pourquoi, nous proposons ces six étapes qui peuvent s'adapter selon le contexte de chaque Commune.

- Etudier le contexte externe pour cerner les besoins et les possibilités en matière de changement souhaité. Des changements politiques, sociaux technologiques ou économiques peuvent considérablement modifier les buts, la vision et les processus orientant le renforcement des capacités. Donc, la commune devra tenir compte de ces aspects pour élaborer les besoins en renforcement des capacités.
- Examiner la stratégie que devra utiliser la commune en matière de renforcement de capacité. Périodiquement, et tenant compte de l'évolution des activités, la commune aura à revoir sa mission, son but, ses objectifs afin de mieux planifier les besoins de renforcement de capacité des différents acteurs.
- Cerner les besoins en matière de capacités et planifier le renforcement des capacités. La capacité est le potentiel que les acteurs d'une commune disposent pour la rendre performante. C'est alors l'aptitude de ces acteurs à exploiter avec succès ses compétences et ses ressources pour atteindre ses buts et répondre aux attentes des populations. C'est justement ces capacités qu'il faut améliorer et l'adapter aux différentes mutations de la commune. Une planification est nécessaire afin de mieux suivre et évaluer le processus.
- Négocier un soutien externe : Même avec une meilleure planification, la commune n'aura pas nécessairement assez de ressources pour renforcer les capacités de ses acteurs aussi rapidement qu'elle le souhaiterait. Des projets peuvent être rédigés dans ce sens et soumis aux bailleurs de fonds et autres organismes d'appui en matière de renforcement de capacité.

- Mettre en œuvre et gérer le processus de renforcement de capacités. Il sera très démoralisant ou nuisible à la performance d'une commune, de faire une bonne planification du renforcement des capacités des différents acteurs, sans qu'il ne soit mis en œuvre
- Suivre et évaluer le processus de renforcement de capacité : Il est possible que les besoins et les priorités d'une commune évoluent. Le suivi et l'évaluation régulière du processus de renforcement en fonction des priorités organisationnelles changeantes apportent une mine de renseignements importants qui peut aider les gestionnaires de la commune à adapter leurs activités.

▪

Axe : III Financement et mobilisation des ressources locales

Le financement du développement local passe par : la contribution participative des populations aux actions de développement ; l'amélioration de la fiscalité locale par l'amélioration de l'assiette fiscale et le recouvrement; l'accès des communautés aux crédits. Ces différentes formes de mobilisation des ressources sont les sources endogènes de développement local. A cela on ajoute les sources exogènes que sont : le transfert de ressources financières et des investissements faits par l'Etat ainsi que les aides extérieures mobilisées à travers les projets et les partenariats avec d'autres communes extérieures.

☐ Mobilisation des ressources locales par une contribution participative

La participation permet d'identifier et de poursuivre les véritables priorités des communautés. Elles sont les seules à pouvoir dire ce dont elles ont besoin et ce que les agents de développement que sont les autorités communales, devraient faire.

La participation est alors perçue comme une condition nécessaire à la réussite des programmes et à la bonne gestion. Elle repose sur la concertation, s'appuie sur la pratique sociale et associative. Elle implique la capacité des populations à s'organiser, à construire une opinion publique locale. Elle constitue un élément crucial de durabilité et de viabilité.

La participation communautaire se traduit par une contribution monétaire, en matériaux de construction ou en force de travail pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements et autres micro-projets initiés par la base.

La participation présente des enjeux majeurs pour le développement local. Elle fait des habitants des citoyens actifs ; elle prône la bonne gouvernance et améliore les pratiques des institutions locales.

Pour les populations pauvres ou marginalisées, les stratégies de mobilisation de la participation, peuvent prendre plusieurs formes avec des méthodes adaptées aux réalités de chaque milieu.

Ceci a pour avantage de mettre en confiance les populations et de prendre en compte les préoccupations de chaque couche sociale et des nombreuses minorités de la zone. Il naîtra ainsi dans la commune, une concurrence avantageuse favorisant la participation par l'effort physique aux activités spécifiques et l'intégration dans la société des différentes minorités ethniques.

Cette participation ne peut être possible que si les conditions suivantes sont respectées :

- l'amélioration de la cohésion sociale ;
- l'intensification de la sensibilisation ;
- l'implication des communautés à l'exécution et au suivi des activités communautaires ;
- la participation des populations de la commune à l'exercice du pouvoir local ;
- le renforcement des capacités des communautés et la réforme des institutions locales
- Amélioration de l'assiette et le recouvrement de la fiscalité locale

L'un des objectifs de l'Etat est d'améliorer le rendement de la fiscalité par l'élargissement de l'assiette et l'allègement de la charge d'impôt. Cette réforme entreprise depuis les années 89, se poursuivra tant qu'il s'avèrera utile d'améliorer les recettes fiscales et de simplifier les procédures.

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi N° 97-029, la commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce, en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'Etat. Elle concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

A cet effet, l'Etat leur transfère les ressources nécessaires.

Les ressources financières des communes reposent sur les subventions de l'Etat, les subsides de la coopération décentralisée et sur des fonds propres générés par la fiscalité locale. La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ;

Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Cette variété des ressources fiscales devrait permettre à chaque commune de se prendre en charge.

Si chaque commune pouvait faire l'effort de recouvrer toutes ces recettes fiscales, elle mobiliserait assez de ressources pour son développement. Il est souhaitable que chaque commune, tenant compte de ses réalités et avec le concours des receveurs - percepteurs, s'évertue à recouvrer à un taux assez élevés les ressources que lui confère la loi en utilisant des stratégies et méthodes permettant à chaque citoyen de payer facilement et sans contrainte aucune ses impôts.

□ **Faciliter l'accès des populations aux crédits**

La création et le développement des activités dans les communes nécessitent des financements pour les investissements, les équipements, mais aussi les fonds de roulement des exploitations. La pérennité des actions engagées et le développement d'autres activités dépendent aussi de la permanence et de l'efficacité des offres de financement. L'objectif est d'appuyer l'accès à ces financements.

Le crédit est un des instruments de promotion de l'économie d'un pays. Malheureusement pendant plusieurs décennies, les institutions financières existantes, compte tenu des taux de crédit élevé ne permet pas l'accès des populations rurales aux crédits.

Au cours des cinq dernières années près de la moitié des crédits octroyés ont été destinés au commerce de gros et de détail, aux restaurants et aux hôtels ; le secteur productif n'a reçu dans la même période que environ 27% de crédits constitués en majorité par des crédits à court terme. En clair, les besoins en crédit des PME/PMI sont restés largement insatisfaits par l'offre du système bancaire malgré sa sur liquidité.

Les crédits viendront renforcer la capacité de financement sans provoquer de surendettement. Il n'est pas exclu que des actions de partenariat soient envisagées avec les IMF présentes dans les communes. Car ces institutions que sont : la FECECAM, la FENACREP, FINADEV, PDME, PAPME etc. sont réputés fiables avec un réseau national des caisses, un volume des affaires très important et un professionnalisme prouvé.

Dans les localités où les IMF sont en nombre suffisant, les autorités communales pourront inciter les responsables de ces institutions à s'installer dans la localité. Il est possible de susciter la création de petites coopératives financières autogérées par les acteurs locaux en partenariat avec les IMF expérimentées. Dans ces conditions, la Mairie peut être garante de telles actions.

Les appuis d'amélioration de l'accès au crédit et au micro crédit toucheront différents acteurs des filières : les exploitants agricoles, les commerçants, les femmes transformatrices etc.

☐ Transfert des ressources financières par l'Etat

L'effectivité d'une décentralisation fondée sur un développement local tient essentiellement à la capacité financière et technique des collectivités locales à exercer les compétences transférées, c'est-à-dire fournir les infrastructures et les services attendus des populations. Elle dépend de leur capacité à faire travailler en harmonie, des acteurs aux légitimités et besoins différents et parfois contradictoires, en vue d'assurer le développement du territoire. Toutes ceci ne peut être entièrement assumées que si l'Etat central transfert aussi aux communes une partie des ressources financières mobilisées en complément de ce qu'elles auraient déjà mobilisées.

Mais compte tenu des grandes difficultés que connaît l'Etat, les communes ne devront pas ces premières années d'existence, attendre grande chose. Elles devront baser leur développement beaucoup plus sur les ressources à mobiliser localement.

☐ Attirer les financements extérieurs

Les financements extérieurs sont composés de toutes les activités qui sont financées dans une commune par l'intermédiaire des projets et programmes négociés par l'Etat ou des financements obtenus dans le cadre des partenariats négociés avec les villes ou communautés extérieures. Ces apports externes doivent être des compléments des fonds mobilisés au niveau local. Malheureusement, dans la plupart des communes, les Plans de Développement sont basés environ à 70% sur les fonds extérieurs à la commune.

CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

8.1 Identification des filières porteuses

La commune de Ouassa Péhunco appartient à la zone agro écologique appelé Zone vivrière du Sud Borgou composée des communes de **Nikki, Kalalé, Pèrèrè, N'Dali, Bembéréké, Sinendé, Kouandé, Ouassa-Pehenco**

☐ Généralités de la zone agro écologique

Les activités agricoles sont essentielles dans cette zone. Les cultures vivrières sont le maïs, le riz, le manioc et l'igname. Les cultures industrielles concernent le coton, l'arachide, et le piment. Pour ce qui est des cultures pérennes, on cite : l'anacardier, le manguié et le teck. On rencontre les cultures maraîchères par endroit. Les produits agricoles collectés et vendus sur les marchés sont les cossettes d'igname, l'huile et les galettes d'arachide, les cossettes de manioc, le maïs, le gari, le néré, les poissons frais et fumés.

L'embouche bovine, ovine, caprine a une bonne importance pour les différentes communes. L'élevage de taurillons pour culture attelée est une activité bien connue et en plein essor. L'aviculture semi-traditionnelle est pratiquée par les exploitations agricoles à des échelles variables. L'apiculture procure aussi des revenus non négligeables.

En matière d'activités de service, l'essouchage mécanique, le labour à la culture attelée et la distribution agréée des intrants sont les opportunités exploitables.

☐ Choix des filières porteuses dans la zone agroécologique

Les cinq (5) filières déclarées prioritaires pour le développement économique de la zone vivrière du Sud Borgou varient selon les particularités ou la vision de chaque commune. La synthèse donne comme priorité régionale les cultures ci-après : maïs, karité, coton, élevage (bovins et caprins), igname, arachide, manioc, anacarde, le commerce, les pierres précieuses.

☐ Filières leviers de développement économique local

Le maïs et le coton apparaissent comme les deux principales filières charnières de la zone. Le premier parce qu'il génère non seulement des revenus et facilement conservable mais aussi il est entré dans les habitudes alimentaires des populations. Quant au second, il est choisi en raison des revenus qu'il dégage, de l'existence d'un vaste marché d'écoulement et surtout du fait que cette filière est déjà organisée.

La commune de Ouassa Péhunco a choisie trois filières porteuses que sont les activités autour du marché central, le Karité, le Maïs et le manioc.

8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses

Le terme de filière levier correspond au choix de la filière porteuse capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes ;

Tenant compte des différentes études réalisées par les structures d'Etat ainsi que les Projets de développement, et surtout des résultats de l'atelier régional organisé dans le cadre de cette étude, nous aborderons successivement les stratégies de valorisation des filières leviers que sont : le maïs, le karité et le manioc.

☞ La Filière Maïs

☐ Caractéristiques de la filière

Le maïs représente environ $\frac{3}{4}$ de la production céréalière du Bénin. Vingt deux (22) variétés sont cultivées, dont 16 variétés locales ; entre 20 % et 40% des producteurs utilisent des variétés améliorées. La réticence à l'adoption de variétés améliorées est sources de baisse de fertilité des sols, des qualités organoleptiques, de la faible résistance aux parasites. L'adoption des variétés améliorées exige l'adoption de plusieurs changements sur le plan techniques, organisationnel et culturaux pour obtenir les résultats escomptés. L'adoption des variétés améliorés sont plus avancés dans l'Atacora, le Zou et le Borgou.

La production est en nette augmentation. Le cycle cultural varie entre 1,5 à 4 mois. Les pertes de stockage à la ferme sont de 20 à 40 %. Environ 56 % de la production utile sont commercialisées.

☐ Organisation de la filière et les principaux acteurs

La production du maïs est faite par environ 150 000 à 250 000 ménages-producteurs. 95% des chefs d'exploitation sont des hommes et 5% de femmes. Ces dernières cultivent 11% des superficies et produisent 11% de tonnage. Les infrastructures de stockage du maïs sont en nombre insuffisant. La filière connaît une absence d'organisation des acteurs. Néanmoins certaines Organisations Professionnelle Agricoles ont renforcé leurs capacités depuis plusieurs années déjà.

La transformation est artisanale et est largement dominée par les femmes ainsi que le pilage manuel dans des mortiers. Il existe plusieurs moulins dans les quartiers de ville et les villages pour la mouture. La maïserie de Bohicon a une capacité d'environ 30 000 tonnes par an avec à peu près 3% pour le gritz. La SOEBRA utilise du gritz pour la fabrication de la bière. Les sociétés UBETA à Ouando et AGROTECHNIC à Akassato fabriquent des farines infantiles utilisant entre autres matières le maïs.

La commercialisation est informelle et est dominé par les femmes avec beaucoup d'intermédiaires. Les périodes d'abondance du maïs sont Juillet à janvier et Mars à juin pour la pénurie.

☐ **Stratégies communales**

Il s'agira pour la commune de Péhunco de favoriser :

- l'organisation des acteurs de la filière en les organisant en groupements ou coopératives.
- un renforcement des capacités des producteurs et de leur pouvoir de négociation.
- Une amélioration de la capacité physique et financière de stockage des producteurs de manière à limiter les pertes post-récolte et profiter de la variation saisonnière des prix.

Ces activités devraient d'abord se concentrer là où une masse critique de production pourrait avoir un effet d'entraînement. L'augmentation de la productivité des moulins à maïs

L'augmentation de la marge des transformatrices et commerçantes informelles.

☞ **La filière Karité**

☐ **Caractéristiques de la filière**

Le karité est une oléagineuse qui pousse à l'état sauvage uniquement en Afrique subsaharienne. La production africaine s'élève à 700 000 tonnes, dont 40 000 tonnes pour le Bénin. Au Bénin cette production est concentrée dans les départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou et de l'Aïbori. Le parc de Karité béninois produit environ 85 000 tonnes de noix de karité par an dont environ 40 000 tonnes sont ramassées par les femmes. Le cycle de production de l'arbre sauvage est très long : de 15 à 20 ans avant la première récolte. La production de maturité est autour de 35 ans.

Les produits commercialisés sont le noix, l'amande et le beurre. Pour chaque 100 tonnes de noix, on produit 80 tonnes d'amandes ou 20 tonnes de beurre environ.

Le beurre est utilisé comme principale huile alimentaire par les populations de Ouassa Péhunco et sert également comme produit cosmétique.

☐ **Organisation de la filière et les principaux acteurs**

Au Bénin, environ 185 000 femmes s'occupent de la cueillette ; les femmes ramassent les noix qu'elles vendent aux collecteurs ou qu'elles transforment en beurre pour les besoins domestiques et ou la vente. La majorité des ramasseuses-transformatrices est sans instruction.

La transformation des noix de karité dans la commune de Péhunco est essentiellement artisanale. Les noix de Karité subissent deux transformations : 1^{ère} transformation de la noix en amande et 2^{ème} transformation de l'amande au beurre. La transformation est exclusivement une occupation féminine. Quelques projets et structures améliorent la transformation grâce au presseoire fabriqué par le

COBEMAG ou la société PTAA-LESR, car la transformation artisanale est d'un rendement très médiocre.

Le circuit de commercialisation est principalement informel et long passant des femmes collectrices aux semi-grossistes, grossistes et les exportateurs.

☐ **Stratégies communales**

Toutes les stratégies de développement de la filière karité dans la commune de Péhunco reposent sur l'amélioration de la production, la conservation, la transformation et la commercialisation au niveau de la commune. Pour ce faire les actions suivantes doivent être menées :

- Augmenter les capacités institutionnelles des ramasseuses. Il s'agit de les organiser en groupements à qui il faut donner des notions de mobilisation, de négociation et les former dans les notions élémentaires de gestion, de plan d'affaires etc.
- Des techniques d'équipements des ramasseuses ont été mise au point par l'INRAB. Il s'agira d'implanter ces nouvelles techniques et équipements auprès des ramasseuses.
- Faire la promotion des techniques et équipements appropriés existants à l'INRAB et au FSA de conservation des noix et des amandes auprès des femmes transformatrices.
- Mettre au point avec le concours de la FSA et de l'INRAB, un modèle d'entreprise semi-industrielle de fabrication du beurre de karité à l'échelle des groupements de femmes. Faire la promotion de cette unité dans toute la commune.
- Favoriser le financement par les Institutions de micro finance, toutes les activités de production, de conservation, de transformation et de commercialisation des noix de karité.
- Effectuer si possible avec quelques femmes des groupements, des voyages d'études au Burkina faso ou au Ghana, pays réputés pour la qualité de leurs produits de karité.

☞ **La Filière manioc**

☐ **Caractéristiques de la filière**

Le manioc représente 40% de la production vivrière. Elle est en forte expansion de production depuis la dévaluation du franc CFA et est en progression depuis 1995. Le manioc était surtout cultivé par des entreprises familiales de façon traditionnelle sans apport en engrais. Depuis quelques années, le manioc est devenu une priorité nationale appuyée par plusieurs programmes du Gouvernement. Le manioc a un rendement potentiel variant de 25T/ha à 65T/ha. Le rendement moyen au niveau national est de 8,8T/ha.

De nombreuses variétés locales, douces et amères sont utilisées en fonction des habitudes alimentaires et des modes de consommation. Des variétés améliorées, à haut potentiel productif, exemptes de virus et résistantes à la bactériose sont en diffusion. Leur simple introduction, sans apport d'engrais, augmente le rendement, de 30 à 40%. Cependant, moins de 8% des producteurs utilisent actuellement ces variétés améliorées.

Le cycle cultural du manioc varie entre 6 et 18 mois selon les variétés et les opportunités du marché.

❑ **Organisation de la filière et les principaux acteurs**

Les ménages béninois cultivent traditionnellement le manioc. 92% des chefs d'exploitation sont des hommes, mais la culture du manioc est principalement faite par les femmes. 95 % des tubercules sont transformés principalement en gari, un peu de cossettes et très peu de tapioca. La transformation en gari offre d'opportunités pour la mécanisation que celle des cossettes. Ne petite quantité d'amidon à usage industriel est produite. Les systèmes de transformation en cours au Bénin :

Transformation artisanale : Elle est surtout faite par les femmes au niveau de la famille ou dans les groupements. Environ 200 000 femmes se sont lancées dans la transformation du manioc en gari et cossettes. Elle se fait manuellement et exige beaucoup de travail. A un rendement de 9T/ha, une famille moyenne de 6 personnes peut donc difficilement exploiter plus de 1,5 ha de manioc par an si elle le transforme manuellement.

Transformation artisanale améliorée : Il existe au Bénin des équipements de transformation améliorée en gari. Il s'agit des râpeuses manuelle et motorisées, des presses à vis et des foyers améliorés à cheminée. Le coût d'achat d'une unité de transformation artisanale améliorée est d'environ 1 200 000 Fcfa. Cette unité de transformation de gari a une capacité de transformer de 20 à 60 tonnes de tubercules par an.

Transformation semi-industrielle : Des unités de transformation existent et le coût d'achat d'une unité est d'environ 30 000 000 Fcfa. Chaque unité génère la création de 4 postes équivalents temps plein. Ces unités sont caractérisées par une compétitivité faible, à cause des problèmes d'approvisionnement. Aujourd'hui, ce problème trouve quelques solutions avec la mise en œuvre des programmes soutenant la filière.

Le taux de commercialisation du gari est de 80 %. Les commerçants sont généralement de petits opérateurs familiaux et informels. 25% des producteurs vendent uniquement sur pied, 43% vendent uniquement des produits transformés et 32% vendent du manioc frais ou transformé. La vente sur pied est très répandue au Sud Bénin et la vente sous forme de cossette dans le Nord Bénin.

☐ **Stratégies communales**

- Augmenter la production par la promotion des boutures améliorées.
- Organiser les producteurs en groupements pour améliorer leur pouvoir de négociation
- Augmenter la transformation en favorisant l'installation de petits entrepreneurs de transformation avec de petites unités semi industrielles. Il sera nécessaire d'augmenter les variétés de produits finis du manioc : fabrication du pain, des biscuits etc.

☞ **La Filière tourisme**

Les activités économiques qui se développent autour du Marché central de Ouassa Péhunco, nécessitent la mise en place des structures d'accueil (Hébergements, restauration etc.) permettant de mieux sédentariser les commerçants. Une valorisation des sites touristiques existant dans le milieu pourra compléter les activités commerciales. Cette synergie d'actions autour de ces activités développeront le Tourisme dans la Commune.

☐ **Caractéristiques de la filière**

Le tourisme contribue pour environ 2% de la formation du Produit Intérieur Brut. Il se place au 2^{ème} rang national en termes de recettes d'exportation après le coton. L'industrie du tourisme est encore embryonnaire mais on observe néanmoins depuis 1990 une progression régulière de la fréquentation de touristes internationaux et des recettes engendrées par cette activité. Ainsi le nombre de visiteurs est passé de 140 000 en 1993 à 163 000 en l'an 2000. La France est le principal pays émetteur de touristes en direction du Bénin dans la mesure où elle fournit le plus gros contingent. La plus grande partie des touristes utilisent la voie aérienne ; la voie terrestre est le mode de transport privilégié par les touristes venant du continent africain. En Afrique de l'Ouest, le Bénin représente la cinquième destination touristique.

☐ **Organisation de la filière et les principaux acteurs**

Le patrimoine touristique du pays lui permet de proposer à la clientèle une offre variée d'attraits ou de produits et d'organiser différents types de tourisme que sont :

- Un tourisme culturel et historique rare en Afrique
- Un tourisme balnéaire privilégié : avec près de 125 km de côte, le Bénin offre le plaisir de grandes plages sauvages qui se déploie le long de la route des pêches, des plages de sable blanc et ombragées par les cocotiers où alternent les villages de pêcheurs.
- Un tourisme naturel dans les espaces sauvages : Particulièrement au Nord, le Bénin dispose de magnifiques étendues sauvages et variétés offrant de multitudes possibilités d'éco-tourisme ; les réserves

animalières, les grands lacs du sud et les nombreuses rivières et les lagunes sont ouverts aux amateurs de chasse et de pêche ; les deux grands parcs nationaux

- Des cités lacustres où vivent plus de 70 000 personnes dans des villages sur pilotis, des Tata Somba et du village Tanéka

L'équipement hôtelier est réduit, il est composé de 16 établissements d'hébergement dont seulement 31 sont des établissements classés. La plupart des infrastructures d'accueil n'offrent pas le confort et les services d'un niveau de qualité suffisant. Elles représentent un taux net d'occupation médiocre compris entre 0,1 et 20%.

□ Stratégie de développement de la filière au niveau national

- Valorisation des ressources culturelles

Les principaux sites fréquentés par les touristes ne répondent pas aux critères qualitatifs attendus par la clientèle internationale. La gastronomie locale n'est pas valorisée, elle représente divers types de spécialités culinaires dont la promotion devrait contribuer au renforcement de l'image du pays et à son développement économique.

- Valorisation des ressources naturelles

L'utilisation touristique des ressources naturelles ne se fait pas de façon satisfaisante. Il faut à la fois qu'elles soient préservées dans leur équilibre naturel et qu'elles soient conditionnées pour une exploitation touristique appropriée.

- Amélioration de la qualité des hébergements

On remarque de façon générale, les établissements touristiques ne satisfont pas aux règles et usages les plus courants de la profession. Leur conception, leur entretien, leurs services sont loin de répondre aux exigences de la clientèle internationale.

- Améliorer la qualification du personnel des entreprises touristiques

Le personnel ayant requis une formation professionnelle est généralement peu nombreux. La faible qualification du personnel des hôtels explique en grande partie les problèmes qui se posent en matière d'entretien des établissements d'accueil, et la qualité des services de maintenance.

- Améliorer la qualité des infrastructures et les circuits touristiques

Les conditions des voyages par voie terrestre obligent bon nombre de touristes étrangers à préférer les voyages par avion, surtout à cause de l'insécurité qui règne sur les routes, les tracasseries policières et la durée des trajets. Les coûts des autres services tels que la télécommunication et l'électricité ne sont pas compétitifs.

☐ **Stratégies communales**

Les communes devront s'évertuer à organiser:

- l'identification d'autres sites touristiques,
- la valorisation des ressources naturelles,
- l'amélioration de la capacité et de la qualité des lieux d'hébergements et d'accueil des touristes et former le personnels.
- Amener les différents acteurs à un professionnalisme de l'organisation culturelle et touristique.

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui sont formulées dans le cadre de cette étude constituent les onze (11) **principes d'actions** grâce auxquels la Commune connaîtra un développement économique. Séparément, ces principes d'actions n'auront pas d'effets significatifs sur l'économie locale. Ils doivent être menés de concert sur l'ensemble du territoire (plusieurs communes) pour permettre une amélioration de l'environnement général propice à la création des entreprises. La clé de cette réussite repose sur la capacité des réseaux d'acteurs à partager les mêmes ambitions et à coordonner leurs interventions.

Recommandations à l'attention de l'Etat et des partenaires au développement

R1 : Régler le problème des transferts des compétences et des ressources.

Le développement local tient essentiellement à la capacité financière et technique des collectivités locales à exercer les compétences transférées, c'est-à-dire fournir les infrastructures et les services attendus des populations. L'effectivité de la décentralisation dépend de la capacité des communes à faire travailler en harmonie, tous les acteurs aux légitimités et besoins différents, parfois contradictoires, en vue d'assurer le développement du territoire. Tout ceci ne peut être entièrement assumé que si l'Etat central transfère aux communes les compétences prévues par la loi, ainsi qu'une partie des ressources financières mobilisées au niveau national.

R2 : Contractualiser avec les communes

Actuellement, beaucoup d'activités sont exercées par l'Etat à travers les services déconcentrés sans que les autorités communales n'en soient informées ou associées. Ces activités bien qu'elles soient une prérogative de l'Etat doivent se réaliser sous la supervision de la commune. C'est pourquoi l'établissement d'un document cadre entre les communes et l'Etat doit être envisagé, surtout en ce qui concerne les

activités des Ministères sectoriels et la négociation des projets nationaux par exemple.

R3 : Opérationnaliser les stratégies proposées.

Les partenaires au développement devront envisager les possibilités pour opérationnaliser avec la commune de Péhunco, toutes les stratégies proposées dans le cadre de cette étude, afin de permettre à la commune de jouer pleinement son rôle dans le développement économique de la localité en mettant surtout un accent particulier sur la valorisation des filières porteuses.

R4 : Favoriser l'intercommunalité

Le développement économique local ne peut se faire par chaque commune prise isolément. C'est pourquoi les Communes appuyées par les responsables départementaux qui en assurent la tutelle doivent réfléchir sur le développement économique à l'échelle intercommunale et aussi pour rompre l'isolement des entreprises. Il existe aujourd'hui des tentatives qui méritent d'être encouragées et appuyées.

Recommandations à l'intention de la commune de Péhunco

Le développement économique de la commune sera effectif, si les autorités communales appuient leurs actions sur les trois groupes stratégiques que sont : les institutions de la commune (Directions et services de la commune) ; les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et les Institutions d'appui (IMF, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.). Pour ce faire, nous recommandons les actions suivantes :

R5 : Prendre des initiatives de développement en conformité avec les réalités locales et l'environnement national.

Pour promouvoir l'économie locale, la commune devra susciter et entretenir une dynamique de création de richesses, d'emploi à partir des ressources locales. C'est aussi mettre en valeur les potentialités locales. Des initiatives locales doivent être prises de même que dans le cadre de l'intercommunalité appuyées par les autorités nationales.

R6 : Développer les aides immatérielles.

Les aides immatérielles sont constituées des formations et de la promotion des labels, des appuis conseils etc. Le renforcement des capacités est un processus permanent, qui vise à améliorer l'aptitude des communes à s'acquitter de leurs fonctions, à atteindre leurs objectifs et à apprendre à résoudre leurs problèmes. Il s'agira d'intensifier au niveau du personnel et des autres institutions d'appui de la commune des formations, des appuis conseils et promouvoir au niveau des produits créés les labels pour une meilleure visibilité de la commune.

R7 Appuyer la valorisation des produits locaux

La valorisation des produits locaux passe par la promotion des productions agricoles, la promotion des petites et moyennes industries agro-alimentaires ou artisanales, l'appui à la commercialisation et un encouragement à la participation aux foires et concours agricoles.

R8 : *Appuyer la promotion des filières porteuses et leviers*

La filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. La filière levier correspond au choix de la filière porteuse capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes. La promotion de cette filière passe par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation et à l'organisation des acteurs au niveau de chacune de ces étapes.

R9 : *Améliorer la fiscalité locale.*

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Pour valoriser cette fiscalité locale, les communes se doivent de créer des conditions d'incitation et de négociation avec les communautés locales, mais aussi mener une politique de gestion transparente du budget de la commune. A la limite, elles doivent utiliser tous les moyens de coercition mis à leur disposition par la loi.

R10 : *Appuyer la création d'entreprises et les entrepreneurs locaux*

Les opérateurs économiques sont à la base de la création des richesses des communes. Les appuis que la commune peut leur apporter se résument en : une intermédiation financière et technique, la coordination de toutes les actions et structures d'entreprises et leur rendre des services non financiers de type accompagnement. Il s'agira aussi d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises, de favoriser la mise en relation entre investisseurs et les fournisseurs potentiels et d'organiser une plate forme d'accompagnement de tous les investisseurs de la commune.

R11 : *Améliorer la communication et l'information au niveau des Communes.*

La communication est définie comme le processus visant à informer le public (acteurs internes et externes, l'Etat, autres communes, etc.) à propos des activités et enjeux de la commune. Il s'agira de promouvoir l'image de la commune en temps que source d'informations (Avoir une bibliothèque, des statistiques, où on peut

trouver aussi tous les rapports d'activités périodiques, des matériels de diffusion et de conservation de l'information).

Pour mobiliser et organiser les acteurs internes et externes, il est donc indispensable de mettre en place un système de communication institutionnelle adaptée aux réalités sociales et culturelles de la Commune. Il sera aussi indispensable qu'il y ait un cadre de concertation périodique entre les intervenants externes et les autorités communales.

CONCLUSION GENERALE

Pour bien comprendre et surtout apprécier les enjeux économiques de la Décentralisation au Bénin, le rapport s'est appesanti sur la présentation du contexte qui prévaut actuellement.

Il ressort de l'examen et de l'analyse de la situation que :

- ❖ En principe, les textes et les lois sur la Décentralisation ont bien défini un environnement favorable pour le développement des Communes
- ❖ Mais force est de constater à ce jour que le Bénin est encore un vaste chantier où les défis économiques que soulève la Décentralisation ne sont encore en phase d'être relevés. En effet, malgré les efforts déployés par la Mission de la Décentralisation, la Maison des Collectivités locales, le PRODECOM, et les Partenaires au développement à travers un certain nombre d'appui, les contraintes sont encore nombreuses aux niveaux suivants :
 - politique budgétaire
 - politique de croissance économique
 - politique sociale
 - gestion et protection environnementale
 - coopération intercommunale
- ❖ De façon générale les constats sont :
 - la faible exploitation des opportunités existantes sur le plan local
 - le manque de synergie entre les Communes, les Services déconcentrés de l'Etat, les Opérateurs économiques, et les Structures d'appui
 - le niveau communal restreint, pour favoriser à lui seul un développement économique durable
 - la faible collaboration intercommunale
- ❖ Cependant, il y a quelques notes d'espoir observées au niveau de certaines Communes à travers :
 - l'élaboration des PDC et les tentatives de leur mise en oeuvre
 - les efforts des opérateurs économiques pour créer la richesse
 - l'organisation en associations des producteurs agricoles ou artisanaux
 - la promotion et la valorisation des professions artisanales
 - la création des Centres d'appui aux Entreprises

Par ailleurs, il a été établi que la valorisation des filières porteuses au niveau des différentes Communes pouvait constituer une base pour le développement

économique local ; l'exercice effectué au niveau des ateliers régionaux pour arriver à déterminer **les filières porteuses, les filières charnières ou leviers** de chaque commune ou de chaque zone agro-écologique est sans aucun doute porteur d'espoir ; mais cet espoir ne pourra être satisfait qu'en terme d'amélioration de compétitivité aussi bien au plan national qu'international ; cela implique la mise en oeuvre de stratégies permettant d'atténuer ou de neutraliser les contraintes observées aux niveaux national et local. En d'autres termes tous les principaux acteurs sont concernés et doivent prendre des engagements.

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de Stratégie Opérationnelle. Mise en oeuvre de la Déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin. Version provisoire DAT-Août 2005
2. Analyse des Filières. Deux composantes, PADSA II Bénin
3. Compétitivité Sectorielle des Economies des Pays membres de l'UEMOA
4. Projet de Rapport final Pays : Bénin (Afrique-Etudes Bénin, AFID-Consultance : Sénégal, BNCTD : CI, Statistika : Burkina Faso)
5. Plan Stratégique de Développement Durable (PSDD) de l'Atacora et la Donga, Vision à l'horizon 2010 Tome 1
6. Tome2 : Stratégie de mise en oeuvre du PSDD Atacora-Donga
7. Perceptions locales sur le profil DHD, les opérations et mécanismes de développement et les initiatives communautaires. Rapport Zone Centre Atacora,
8. Géram Conseil, Annexe Novembre 2002
9. L'Aigle de Songhaï n°48 : Filière Anacarde : L'engagement de Songhaï
10. L'Aigle de Songhaï n°42-43 :L'Agroalimentaire : l'épine dorsale du développement des filières
11. Les Enjeux Economiques de la Décentralisation au Bénin (CAPE) Mouftaou Lalèyè, Déc. 2002
12. Décentralisation et Territorialité (Jean Bonnal, Fonctionnaire FAO)
13. Bilan de la Filière Riz au Bénin (Y.J. CAPO-CHICHI, Déc. 2004)
14. Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005
15. Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005
16. Synthèse des informations sur les filières riz et anacarde dans l'Atacora – Donga Bénin, rapport définitif. Réalisé par patrice . ADEGBOLA et Alain C. OFIO par GTZ – PROCGRN
17. Communication institutionnelle : manuel à l'usage des OG et des instituts de recherche agricole en Afrique. CTA 2002.
18. L'évaluation au cœur du renforcement organisationnel : expériences d'organisations de recherche et développement du monde entier. CTA, 2004
19. Livre blanc sur la fiscalité, Ministère des Finances, avril 1998
20. Plans de Développement Communaux.
21. Le guide à l'usage du receveur percepteur comptable de la Commune, Ministère des Finances et de l'Economie, Mission de décentralisation, janvier 2003.
22. Décentralisation et territorialité, Jean Bonnal, FAO, mai 2003.